

AEP

Association d'Éducation Populaire
Volcana et Île aux enfants



LIVRET D'ACCUEIL

ILE AUX ENFANTS

MAISON D'ENFANTS À CARACTERE SANITAIRE POUR CURES THERMALES

Etablissement de santé exerçant une activité de Soins de Suite et de Réadaptation pour enfants et adolescents



B.P. 27 - 63150 LA BOURBOULE
contact@aep63150.com – 04 73 81 30 60
www.cure-thermale-enfant.fr

Vous trouverez dans ces quelques pages des informations pratiques sur la maison d'enfants. Si vous ne trouvez pas la réponse à une question que vous vous posez, n'hésitez pas à nous solliciter. Nous sommes à votre disposition.

L'équipe de l'Ile aux Enfants

SOMMAIRE

PRESENTATION	3
PLAN D'ACCES	3
CHARTRE DE L'ENFANT ET DU JEUNE HOSPITALISE EN MECS	4
ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	5
L'ADMISSION EN MAISON D'ENFANTS	6
LA SORTIE DE FIN DE CURE	7
LES FRAIS DE SEJOUR	7
VISITES ET SORTIES DURANT LE SEJOUR	8
LA JOURNEE TYPE A L'ILE AUX ENFANTS	9
LES REGLES DE VIE	9
LA SANTE	10
LA RESTAURATION	12
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	12
LE PROJET D'ETABLISSEMENT	12
INFORMATISATION DES DONNEES	13
LA PERSONNE DE CONFIANCE	13
IDENTITOVIGILANCE	13
ACCES AU DOSSIER MEDICAL	14
DROIT A L'IMAGE	15
RESPECT DE LA VIE PRIVEE	15
ACTIVITES PEDAGOGIQUES, EDUCATIVES ET LUDIQUES	15
ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	16
MOYENS DE COMMUNICATION « FAMILLES → ENFANTS »	16
LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)	17
CIRCUIT D'UNE PLAINTES OU D'UNE RECLAMATION	17
LA DEMARCHE QUALITE	18
VOTRE AVIS SUR LA MECS ILE AUX ENFANTS	18
LE DISPOSITIF NATIONAL E-SATIS	19





PRESENTATION

Au cœur du Parc des Volcans d'Auvergne, à 850m d'altitude, La Bourboule est une station thermale pédiatrique. Elle bénéficie d'un environnement de moyenne montagne, naturellement source d'oxygène, de bien-être et protégée de la pollution. Cette situation constitue un élément primordial dans la lutte contre les allergies : exceptionnelle qualité de l'air et milieu défavorable au développement des acariens.

La Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS), Ile aux Enfants est gérée par l'Association d'Education Populaire (AEP). C'est une association de Loi 1901 à but non lucratif.

Périodes des cures thermales : vacances d'été et de Toussaint

Notre MECS THERMALE est autorisée par l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne à exercer en tant qu'établissement de santé avec une activité de Soins de Suite et de Réadaptation pour enfants et adolescents en hospitalisation complète.

Elle est certifiée par la Haute Autorité de Santé (HAS) V2014 et poursuit sa démarche qualité dans le cadre de la certification (V2020).



PLAN D'ACCES

MECS Ile aux Enfants – 41 rue Henri Pourrat, 63150 – LA BOURBOULE





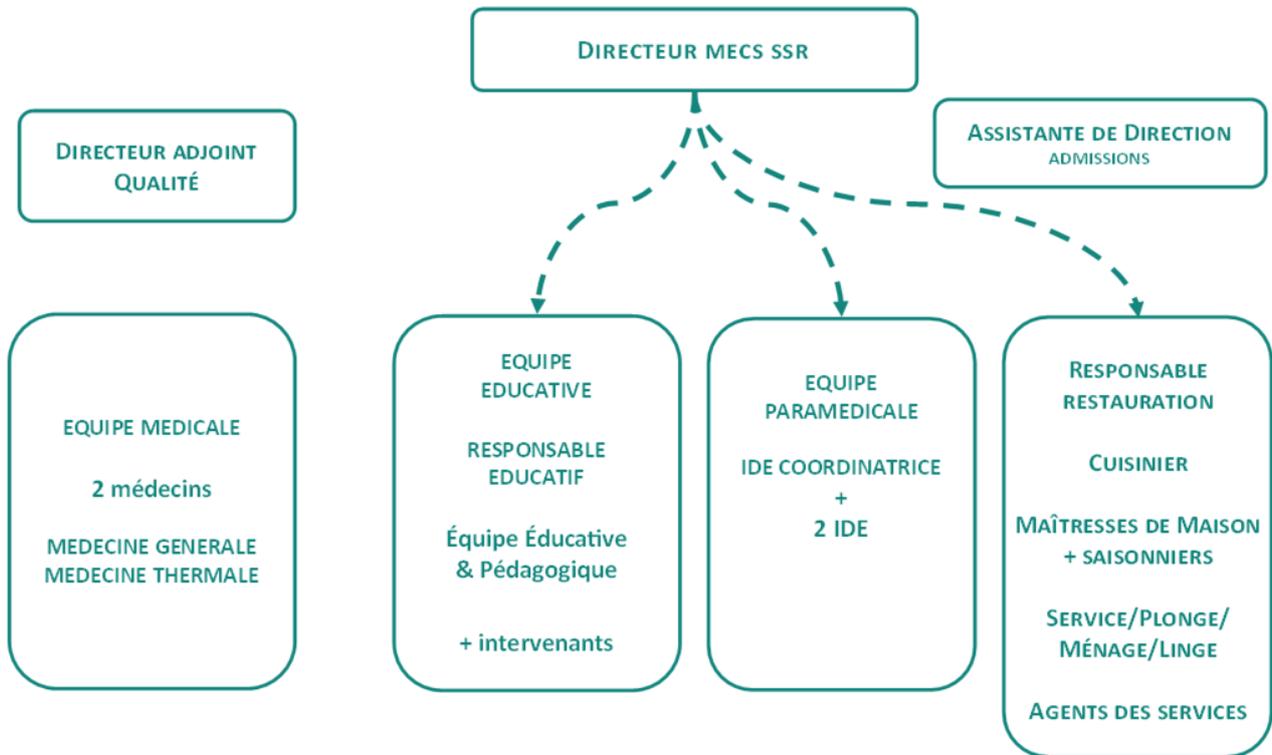
CHARTRE DE L'ENFANT ET DU JEUNE HOSPITALISE EN MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SANITAIRE

1. L'admission en maison d'enfants se fait après avoir obtenu l'accord de la sécurité sociale pour des orientations thérapeutiques précises. L'hospitalisation dure 21 jours.
2. Avant le séjour, les familles sont informées sur les règles de vie et le fonctionnement de l'établissement. Un livret d'accueil leur sera envoyé par courriel afin qu'elles puissent participer à la vie des enfants durant leur séjour.
3. Les parents et le médecin traitant recevront une lettre de liaison en fin de cure, qui les informera sur les évènements médicaux du séjour, les soins, l'ordonnance de sortie et les recommandations de suivi.
4. Il conviendra d'éviter tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. Un soutien psychologique est donné aux enfants afin d'éviter toute agression de quelque nature que ce soit.
5. Les enfants doivent être réunis, principalement, par groupe afin de bénéficier des jeux et loisirs adaptés à leur âge en toute sécurité. Les enfants pourront recevoir des visites, dans la mesure où les soins et la vie quotidienne ne sont pas perturbés. Toute sortie est soumise à l'accord écrit des parents ou tuteurs.
6. La maison d'enfants doit fournir aux jeunes un environnement sécurisé correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs.
7. L'ensemble du personnel doit être à l'écoute pour répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
8. L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer la continuité des soins donnés à chaque enfant.
9. L'intimité de chaque enfant sera respectée à tous les niveaux (douches, visites médicales, soins thermaux). Ses croyances et pratiques religieuses seront respectées.
10. Les curistes participent à des réunions hebdomadaires avec un éducateur pour discuter de leur prise en charge au sein de la maison d'enfants. Un questionnaire de satisfaction est remis au curiste en fin de séjour.





ORGANIGRAMME FONCTIONNEL





L'ADMISSION EN MAISON D'ENFANTS

Entre la préinscription et l'admission définitive, vous aurez transmis les documents nécessaires permettant la préadmission du curiste.

L'entrée de cure se fait le dimanche uniquement. Vous serez accueillis par le Directeur, l'assistante de direction, l'IDEC et l'infirmier(ère), puis le/la moniteur/trice référent(e) de votre enfant. L'horaire de votre admission vous sera confirmé dans le dernier courrier.

••• Entrée administrative

A votre arrivée, vous ferez le point avec l'assistante de direction sur le dossier administratif. Vous pourrez signaler les derniers changements (n° tel, adresse, etc.).

••• Entrée médicale

L'équipe infirmière recueillera les renseignements médicaux et familiaux concernant votre enfant.

Vous donnerez :

- **Le certificat médical de non contagion ;**
- **Les traitements** en cours **avec les ordonnances correspondantes.** Aucun enfant/adolescent ne doit conserver de médicaments avec lui ou dans sa chambre ;
- **Le carnet de santé.**



••• Entrée pédagogique et éducative

Enfin, vous serez accueilli par le Directeur ou son adjoint(e). Il/elle récupèrera l'argent de poche et répondra à toutes vos questions concernant l'accompagnement de votre enfant durant les 3 semaines. Hors cures d'été, il/elle fera le point avec vous sur le travail scolaire à réaliser pendant le séjour.

Veillez à ne pas oublier la liste complète du trousseau et de marquer les vêtements de votre enfant pour éviter les pertes lors de la gestion du linge.

Sur demande, l'établissement peut vous conseiller sur les hébergements et les restaurants à proximité.





LA SORTIE DE FIN DE CURE

Pour la sortie le samedi, les horaires vous seront confirmés dans le dernier courriel.

••• Sortie administrative

L'assistante de direction vous remettra les attestations de cure et de paiement.

••• Sortie médicale

Vous passerez à l'infirmerie pour faire le bilan de la cure, mais aussi pour récupérer tous vos documents, les traitements, les ordonnances, etc. L'équipe infirmière vous remettra un courrier de fin de cure et vous fournira les explications et conseils dont vous avez besoin pour le retour à votre domicile.

••• Sortie pédagogique et éducative

Vous terminerez par le rendez-vous avec le Directeur de la MECS ou son Adjoint(e) pour le bilan du séjour. Vous récupèrerez l'argent de poche, le planning d'activités de votre enfant ainsi que les objets de valeur (téléphone, tablettes, etc.).



LES FRAIS DE SEJOUR

La MECS fonctionne avec un prix journée qui inclut :

- L'hébergement,
- Le forfait thermal (les soins thermaux),
- Le forfait médical (les 3 consultations médicales obligatoires).

La cure thermale de votre enfant peut être prise en charge à 100% (80% sécurité sociale, 20% mutuelle). Vous n'aurez rien à régler concernant l'hébergement et les soins médicaux.

Sans prise en charge de votre mutuelle, le forfait journalier et le ticket modérateur seront à votre charge (environ 500 €).

••• Les frais médicaux

Les frais non inclus dans le forfait médical, mais remboursables par les organismes sociaux sont :

- Les pratiques médicales complémentaires réalisées par un médecin thermal (ex : douche filiforme, Proetz),
- Les soins dentaires ou de kinésithérapie qui peuvent s'avérer nécessaires ;
- Des honoraires pour des visites médicales effectuées en dehors des 3 visites thermales obligatoires ;
- Les frais de pharmacie.



Les ordonnances et feuilles de soins correspondantes à ces frais vous seront remises, après réception de votre règlement.

••• Les Arrhes

Un chèque de caution 155 € vous est demandé. Cette somme n'est pas encaissée.

••• Forfait Intervenants / Equipement / Déplacement / Matériel pédagogique

Cette somme forfaitaire correspond à l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre des activités pédagogiques, éducatives et ludiques (coût des intervenants, amortissement des équipements, location de véhicules, etc.). **Les tarifs applicables dépendent du quotient familial** (de 100 € à 210 € pour le séjour)



VISITES ET SORTIES DURANT LE SEJOUR

Des visites/sorties peuvent avoir lieu aux conditions suivantes :

- Compléter et envoyer la demande de sortie par courriel (au moins 48h avant) ;
- Avoir l'accord de la direction. Les visites/sorties devront être compatibles avec le projet de soins mis en place pour le curiste ;
- Elles se dérouleront en dehors des soins. Les horaires vous seront transmis lors de l'admission ;
- Par mesure de sécurité, le(s) visiteur(s) doit/doivent présenter une pièce d'identité à leur arrivée ;
- Les visites/sorties après 19h00 ne sont pas autorisées (pas de nuit à l'extérieur).

Si un problème médical survient pendant une visite/sortie, le service infirmier de la maison d'enfants doit immédiatement et impérativement être informé. Le numéro à contacter sera fourni à la personne responsable de l'enfant le jour de la visite.





LA JOURNEE TYPE A L'ILE AUX ENFANTS

Matinée

Réveil
Passage à l'infirmerie (traitements et surveillances)
 Petit déjeuner
 Petites activités / travail scolaire (sauf sur les cures d'été)
Soins aux Grands Thermes de la Bourboule
 Déjeuner

Après-midi

Repos Médical (1H30 et plus si besoin)
Visite Médicale (début, milieu et fin de cure)
 Activités de loisirs intérieures ou extérieures
Ateliers d'éducation thérapeutique
Ateliers d'éducation à la Santé

Soirée

Douches / gestion du linge / rangement
Passage à l'infirmerie (traitements et surveillances)
 Dîner
 Veillée
 Coucher (heure définie selon l'âge)



LES REGLES DE VIE

Elles ont pour but d'instaurer et de maintenir un climat collectif harmonieux.

Le document ci-dessous est lu et signé par l'enfant et ses responsables légaux lors de la constitution du dossier.

AEP Association pour l'Établissement Pédagogique Maison de la Santé		REGLES DE VIE - ILE AUX ENFANTS À prendre connaissance et à signer avec l'enfant
Les soins à l'Établissement Thermal		
Effectuer intégralement et correctement tous les soins prescrits par le médecin responsable (quantité, qualité, ordre et durée). C'est la principale raison de votre séjour, d'où un contrôle de plus en plus strict du personnel des thermes, de l'équipe médicale et pédagogique.		
Avoir une tenue vestimentaire adéquate : bonnet, écharpe, veste ou pull, maillot de bain, sandalettes et charlotte (spécifiques pour la cure). Si un(e) curiste n'était pas équipé(e) en conséquence, la Direction de l'AEP s'autorise à faire les achats nécessaires, et ce, aux frais de la famille.		
Le non-respect du personnel thermal, des appareils de soins ou des curistes des autres maisons d'enfants entraînerait l'arrêt de la cure (cf. sanctions & comportements violents).		
Les soins dans la maison d'enfants		
Effectuer intégralement et correctement tous les soins médicaux et infirmiers.		
Respecter les horaires de l'infirmerie et des visites médicales.		
Participer aux différents ateliers d'éducation à la santé encadrés et animés par les équipes médicales. Ateliers spécifiques en lien avec la pathologie et l'éducation à la santé en vue d'un projet individualisé du jeune accueilli.		
Le repos médicalisé est obligatoire pour tous les curistes. Ce repos allongé 1H30 environ (dans un calme complet) permet de récupérer. Ce temps à respecter est demandé par les Médecins responsables et s'inscrit dans la continuité des soins. Il est donc la condition indispensable pour participer aux temps de loisirs (après-midi et soirée).		
Enfin, le coucher (pour les préados, comme pour les ados) se fera au plus tard à 22h00. Toutefois, l'équipe médicale se réserve le droit de demander à un jeune de se coucher plus tôt si son état de santé (ou de fatigue) le nécessite.		
Respect des locaux / du matériel		
Les curistes circulent UNIQUEMENT en chaussons dans la maison et disposent de casiers où ranger les chaussures (bien respecter l'inventaire donné lors de l'inscription). Les blousons seront accrochés aux patères du préau. Le rangement des chambres se fera tous les jours (le ménage ne sera fait que dans ce cas).		
Systématiquement, après chaque activité, un temps de rangement sera également prévu. Aussi, les curistes sont associés au débarrassage des tables à la fin des repas.		
Les chambres doivent être systématiquement en ordre, les lits aérés puis faits quotidiennement. Chacun est responsable de l'entretien. Pas de nourriture ou de boisson dans les chambres.		
En cas de dégradation involontaire, les parents sont informés et leur responsabilité civile est engagée. Si un(e) curiste dégrade délibérément du matériel (ou des locaux), la responsabilité pénale du jeune peut être engagée.		
Le linge		
Le linge personnel est ramassé quotidiennement selon un planning défini. Il est ensuite lavé, séché, plié, et rendu dans des paniers attribués à chaque chambre. Le lavage étant collectif et le séchage se faisant obligatoirement au sèche-linge, nous conseillons aux familles de ne pas mettre à l'inventaire des vêtements fragiles et/ou de valeur. Les curistes ne peuvent pas laver leur linge eux-mêmes, ceci pour des raisons d'hygiène et d'organisation.		
Nous fournissons le linge de lit. Le linge de toilette doit être apporté par les enfants. Dans le cadre de notre démarche environnementale, les draps sont lavés à mi-séjour, et en cas de nécessité. Le linge de toilette est lavé 2 à 3 fois par semaine.		
Affaires personnelles		
Les objets électroniques (portable, console portable type DS, etc.) ou de valeur doivent être remis à l'arrivée aux moniteurs référents qui en sont garants durant le séjour. Ces derniers seront à la disposition des curistes sur des temps préalablement définis. Il est préférable de ne pas avoir d'objet (ou vêtement) de très grande valeur. La maison décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'un objet non confié.		
AUCUN NOURRITURE n'est admise dans les chambres pour des raisons D'HYGIENE ET DE SECURITE.		
Argent de poche		
Confié à la direction (quel que soit l'âge du jeune), il est disponible auprès du moniteur référent avant les sorties en ville. Si en cours de séjour, de l'argent doit être envoyé au curiste, la Direction doit en être informée. Une fiche de suivi d'argent de poche est mise en place et nous demandons à l'enfant/jeune de remplir celle-ci. Nous conseillons également aux jeunes de récupérer tous les justificatifs de paiement ou tickets de caisse afin de leur faciliter la gestion de cet argent de poche.		
Suivi scolaire		
La MECS propose un suivi scolaire pour la session de TOUSSAINT. Merci de nous faire parvenir le travail que devra effectuer le jeune durant son séjour (ou de nous mettre en relation avec l'établissement scolaire de ce dernier), au plus tard le 2 ^{ème} jour de la cure.		
Utilisation des téléphones portables		
Les téléphones et autres appareils multimédias sont autorisés lors du temps des douches (1h30 à 2h00 par jour), ils sont le reste du temps consignés sous clés. Les jeunes en sont responsables et la MECS décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse.		
Respect des personnes		
<ul style="list-style-type: none"> Avoir un comportement respectueux envers les adultes et les autres curistes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Être solidaire et attentif aux autres, refuser tout type de violence ou de harcèlement ; Respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de la mixité ; Ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu qui viserait à blesser un camarade physiquement ou moralement ; Interdiction d'utiliser son téléphone portable pour filmer et diffuser des images portant atteinte à la vie privée ; Faciliter et respecter le travail des agents d'entretien et de service. 		
Comportements violents et conduites addictives		
Les comportements violents (physiques, verbaux) et les conduites addictives (tabac, drogue, alcool) ne sont pas tolérés. En cas de situation de conflit, le recours au tiers (faire intervenir un adulte référent) permettra aux antagonistes d'éviter cette dérive, et donc l'exclusion !		
TOUTE INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT VAUT ADHESION AUX REGLES DE VIE		
Le non-respect de ces règles de vie nous oblige à avertir les parents. Selon la gravité de la transgression, le/la curiste peut être exclu(e). La direction, informe la famille et exige de cette dernière la mise en place d'un rapatriement IMMEDIAT. Le retour est à la charge de la famille. Dans ce cas, la cure ne peut pas être remboursée car l'interruption de cure sort du cadre médical.		
Signature de l'enfant		Signature de la famille / responsable légal





LA SANTE

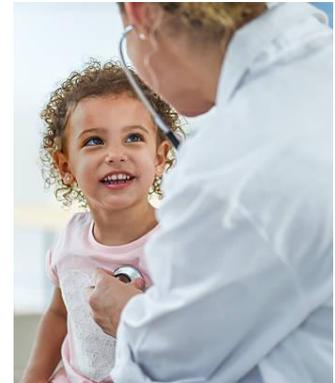
●●● LES VISITES MEDICALES

Votre enfant bénéficiera de trois visites avec le médecin référent :

Visite d'entrée de cure: bilan de l'état de santé de votre enfant, son évolution et prescription de son traitement thermal pour les 3 semaines de cure.

Visite de mi-cure : bilan de la première partie de la cure et réévaluation du traitement si l'état de santé de l'enfant le nécessite.

Visite de sortie de cure : bilan de la cure. Un compte rendu sera adressé à votre médecin traitant et/ou spécialiste avec ses recommandations (un exemplaire vous sera remis le jour de la sortie).



D'autres consultations s'effectuent en fonction de l'état de santé de votre enfant. Le médecin responsable est quotidiennement en relation avec le service infirmier de la MECS.

●●● LA CURE THERMALE ET LES SOINS THERMAUX



Votre enfant sera accompagné par notre personnel à l'établissement thermal tous les matins (sauf les dimanches) pour réaliser les soins adaptés à ses besoins.

Grâce à ses propriétés : anti-infectieuse, anti-inflammatoire et anti-radicalaire, l'eau thermale des Grands Thermes de La Bourboule est particulièrement indiquée pour le traitement des affections respiratoires dont l'asthme et les allergies. Cette eau thermale est également adaptée pour les affections cutanées telles que l'eczéma, le psoriasis ou encore les séquelles de brûlures.

L'eau thermale de la Bourboule traite les affections allergiques et non allergiques, dans les orientations voies respiratoires et dermatologie.

Plus de détails sur les soins thermaux sur notre site
www.cure-thermale-enfant.fr

Sur le site des Grands Thermes de la Bourboule
www.grandsthermes-bourboule.com



L'établissement Thermal
 réserve des créneaux de soins
 pour les curistes de la MECS



●●● L'INFIRMERIE



L'équipe infirmière est disponible en permanence pour les enfants. Elle est à leur écoute et leur promulgue des conseils pour leur santé. L'équipe vous contacte en cas de soucis médical, elle est joignable et disponible si vous le souhaitez.

La MECS garantit une astreinte 24H/24H pendant la totalité du séjour.

●●● L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET L'ÉDUCATION A LA SANTÉ

L'éducation thérapeutique est dispensée par l'équipe médicale, sur des thèmes concernant la pathologie de votre enfant. Elle vise à améliorer la prise en charge du patient en lui permettant de s'autonomiser, d'acquérir et de conserver des compétences afin de mieux appréhender sa pathologie. Des ateliers ludiques sont proposés aux jeunes durant le séjour.

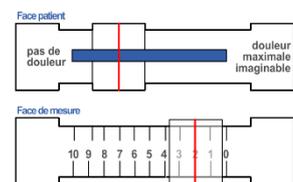
D'autres interventions sont proposées sur des thèmes variés : la maltraitance, le harcèlement à l'école, l'hygiène corporelle, l'alimentation ou encore les conduites addictives pour les adolescents.

●●● DOULEUR ET INCONFORT

Pendant le séjour, l'enfant peut ressentir une douleur. L'équipe sera à son écoute pour évaluer la gravité de la douleur ou de l'inconfort, et le soulager.

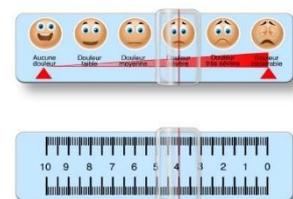
EVA : échelle visuelle analogique

L'IDE explique à l'enfant que cette ligne représente « un thermomètre » de la douleur et que le côté gauche correspond à « pas de douleur », l'extrémité droite correspondant à « douleur maximale imaginable ». L'enfant indique, avec le curseur, son niveau de douleur sur la ligne. Le score de la douleur s'affiche sur le recto de l'échelle.



Echelle des visages

Sur cette échelle, le soignant explique que le visage de gauche représente un enfant qui n'a pas mal du tout, et celui de droite, un enfant qui a « très très mal ». L'enfant doit désigner le visage qui correspond à ce qu'il ressent à l'intérieur. Cette échelle permet aux soignants d'évaluer l'intensité de la douleur.





LA RESTAURATION

Tous les membres de l'équipe sont formés et sensibilisés à la problématique des régimes spécifiques et des allergies alimentaires.

Les menus sont établis en amont du séjour, en collaboration avec le service de soins. Nous nous appuyons sur le questionnaire médical dans lequel le médecin prescripteur mentionne les allergies de son patient. L'équipe infirmière vous contactera avant le séjour pour faire le point avec vous.



Les allergies et les régimes doivent obligatoirement être renseignés par le médecin traitant sur le dossier médical de l'enfant.

Les repas sur une journée :
Petit-déjeuner
 (entre 8h et 8h30),
Déjeuner
 (entre 12h et 12h30),
 Goûter,
Dîner
 (entre 19h et 19h30)



SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Incendie

Les consignes d'évacuation sont expliquées et nous procédons à un exercice d'évacuation incendie en début de séjour.

Bâtiments

Ils sont fermés et inaccessibles aux personnes extérieures.

Astreintes

Deux personnes sont systématiquement d'astreinte de jour comme de nuit : un membre de la direction et un membre de l'équipe médicale. Des membres de l'équipe pédagogique sont présents à tout moment du jour et de la nuit. Ils sont formés aux gestes de premiers secours et à la sécurité incendie. Notre structure est équipée d'un DAE (défibrillateur).

Objets précieux

A l'admission, l'argent de poche est mis sous coffre. Les passeports, CNI, cartes bancaires et autres objets peuvent être mis sous clé à la demande de l'enfant.



LE PROJET D'ETABLISSEMENT

L'enjeu est de permettre aux enfants et aux jeunes de se soigner et de vivre leur séjour thermal pleinement. Ce projet est axé autour de trois points, qui sont au centre des préoccupations du personnel encadrant :

- La cure thermale et les soins complémentaires ;
- Les activités de vie quotidienne ;
- Les activités de loisirs, éducatifs et ludiques.





INFORMATISATION DES DONNEES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (Version consolidée au 25 mars 2018) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ART. 26-27-34-40), nous vous informons, que notre service administratif et notre service médical sont informatisés depuis janvier 2005. Ces informations resteront dans le plus strict respect du secret médical.

Sauf opposition motivée de votre part, certains renseignements recueillis au cours du séjour thermal, feront l'objet d'un enregistrement informatique réservé exclusivement à la gestion des données administratives et médicales durant toutes les étapes de son hospitalisation. Ces données servent au recueil des statistiques en application de l'arrêté du 22 juillet 1996, relatif au recueil de traitement des données d'activité médicale visées à l'article L170-6 du code de la santé publique.

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la loi informatique et libertés, tout curiste ou son représentant légal peut exercer ses droits d'accès et de rectification auprès de notre médecin responsable de l'information médicale, par l'intermédiaire du médecin ayant constitué le dossier.



LA PERSONNE DE CONFIANCE

Le mineur est par définition incapable juridiquement : **les titulaires de l'autorité parentale exercent la mission de la personne de confiance** à son égard.

Le mineur n'est pas autorisé à désigner une personne de confiance, sauf s'il s'agit d'un mineur qui a fait l'objet d'une émancipation.

Les décisions médicales sont prises par les titulaires de l'autorité parentale. En revanche, les mineurs ont le droit de recevoir une information et de participer à la prise de décision en fonction de leur degré de maturité.

Une personne mineure peut s'opposer à ce qu'un médecin communique au titulaire de l'autorité parentale des informations le concernant. Le médecin fait mention écrite de cette opposition.



IDENTITOVIGILANCE

L'identitovigilance consiste à s'assurer de l'identité du patient. C'est une nécessité sécuritaire pour les établissements de santé, qui permet d'éviter nombre d'erreurs. Elle intervient aux moments clés du parcours de santé : la préadmission, l'admission, les examens complémentaires, les transferts, le règlement des factures ou la clôture d'un dossier.



PIECES OBLIGATOIRES POUR CONSTITUER LE DOSSIER

- **UNE PIECE D'IDENTITE VALIDE** : carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjour.
- **LE JUSTIFICATIF DE PROTECTION SOCIALE** : attestation de droits valide pour la durée de la cure.



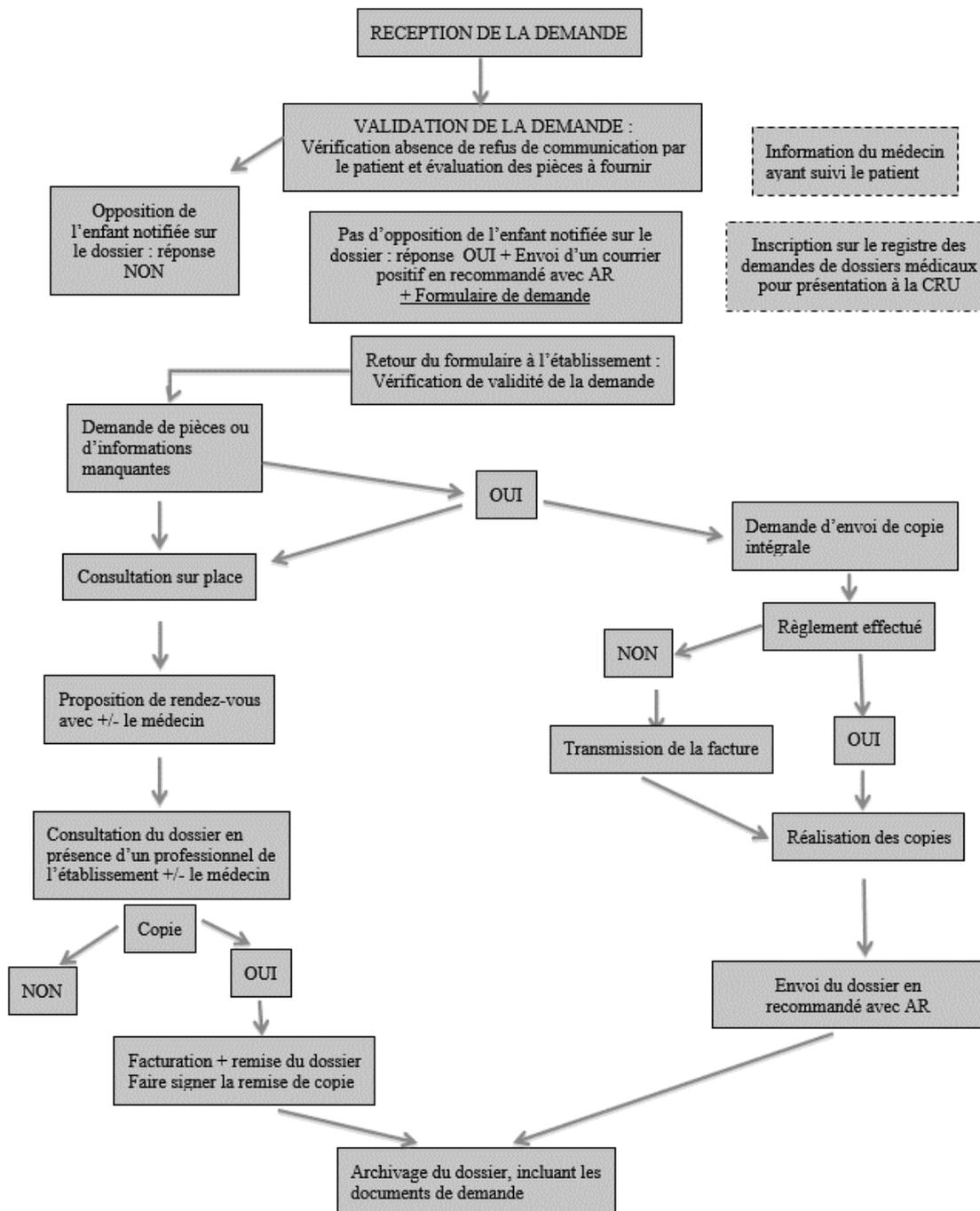


ACCES AU DOSSIER MEDICAL

Vous, ou le médecin de votre choix, pouvez prendre connaissance du dossier médical de votre enfant. La demande doit se faire par écrit auprès de la Direction de l'établissement.

En dehors de dispositions particulières, seuls les titulaires de l'autorité parentale (père, mère, tuteur...) peuvent faire une demande de dossier médical afin de le récupérer. Pour toute demande, il est nécessaire de justifier votre qualité de parent, de tuteur ou d'ayant-droit et votre identité (photocopie d'un document prouvant votre identité).

Logigramme d'accès de la famille du patient à son dossier





DROIT A L'IMAGE

Le principe du droit à l'image est énoncé par les tribunaux dans les termes suivants : « toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation ».

C'est un droit selon lequel toute image d'une personne mais également l'utilisation de cette image requièrent le consentement de la personne représentée. Ce droit est distinct de la protection de la vie privée.

Lors de la constitution du dossier, il vous est demandé de compléter un document relatif au droit à l'image.



RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Le personnel de la MECS s'engage au respect de la vie privée des enfants accueillis et de leur famille. La vie privée est une notion juridique. Toutefois, son contenu a été précisé par la jurisprudence.

Le contenu de la vie privée n'est pas figé et évolue en fonction de la société et des mœurs. Ainsi, il a été jugé que la vie affective, la vie sentimentale d'une personne, la vie conjugale ou amoureuse, la santé d'un individu, les loisirs, les convictions personnelles, font partie intégrante de la notion de vie privée.

Aucune information individuelle ne peut être diffusée sans l'accord formel de l'intéressé(e) ou de son responsable légal lorsqu'il est mineur.



ACTIVITES PEDAGOGIQUES, EDUCATIVES ET LUDIQUES

Notre organisation permet aux enfants et aux jeunes accueillis de se retrouver ensemble pour les activités pédagogiques, éducatives et ludiques où la majorité d'entre elles se déroulent par tranche d'âge et en mixité.

Un de nos choix est la sensibilisation des curistes accueillis à la découverte du massif du Sancy à travers des activités physiques et sportives de pleine nature.

Notre équipe pédagogique / éducative (animateurs, guides nature, accompagnateurs en montagne) a pour mission :

- La découverte des milieux et la sensibilisation des jeunes curistes à l'environnement, et plus particulièrement à la faune et la flore environnante ;
- L'encadrement des activités physiques et sportives ;
- L'animation des ateliers de découvertes scientifiques et techniques, des soirées thématiques, etc.





ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE



Notre MECS propose un suivi scolaire pour la session de la Toussaint. Vous pouvez nous faire parvenir le travail que devra effectuer votre enfant dès son entrée ou, le cas échéant, par voie postale ou courriel à l'adresse suivante : iae63150@gmail.com

Pensez à anticiper les démarches avec les enseignants en amont du séjour.



MOYENS DE COMMUNICATION « FAMILLES → ENFANTS »

Vous pouvez contacter les curistes sur des lignes directes selon un planning bien précis qui vous sera communiqué lors de l'admission et que vous devrez impérativement respecter pour une meilleure communication entre les familles et les enfants.

ATTENTION : pas d'appel pendant le repos médical ou les activités.

Vous pouvez envoyer des courriels en précisant bien le nom du curiste dans l'objet. Les mails sont relevés deux fois par jour. Ils sont imprimés et distribués aux enfants en même temps que le courrier.

iae63150@gmail.com

Il n'y a qu'une adresse postale pour la maison d'enfants « ILE AUX ENFANTS » (merci de bien préciser sur votre courrier, ou le colis, le nom et le prénom du curiste)

AEP ILE AUX ENFANTS - B.P. 27 - 63150 LA BOURBOULE

Le blog vous permet de voir des photos et vidéos des enfants durant le séjour. Un document « droit à l'image » est à fournir pour le dossier d'inscription. **Le blog est privé. Il est accessible sur invitation avec un code uniquement destiné aux parents/tuteurs des curistes.**



Si nécessaire, vous pouvez joindre le numéro
URGENCES FAMILLES 24H/24H
06 52 92 86 58





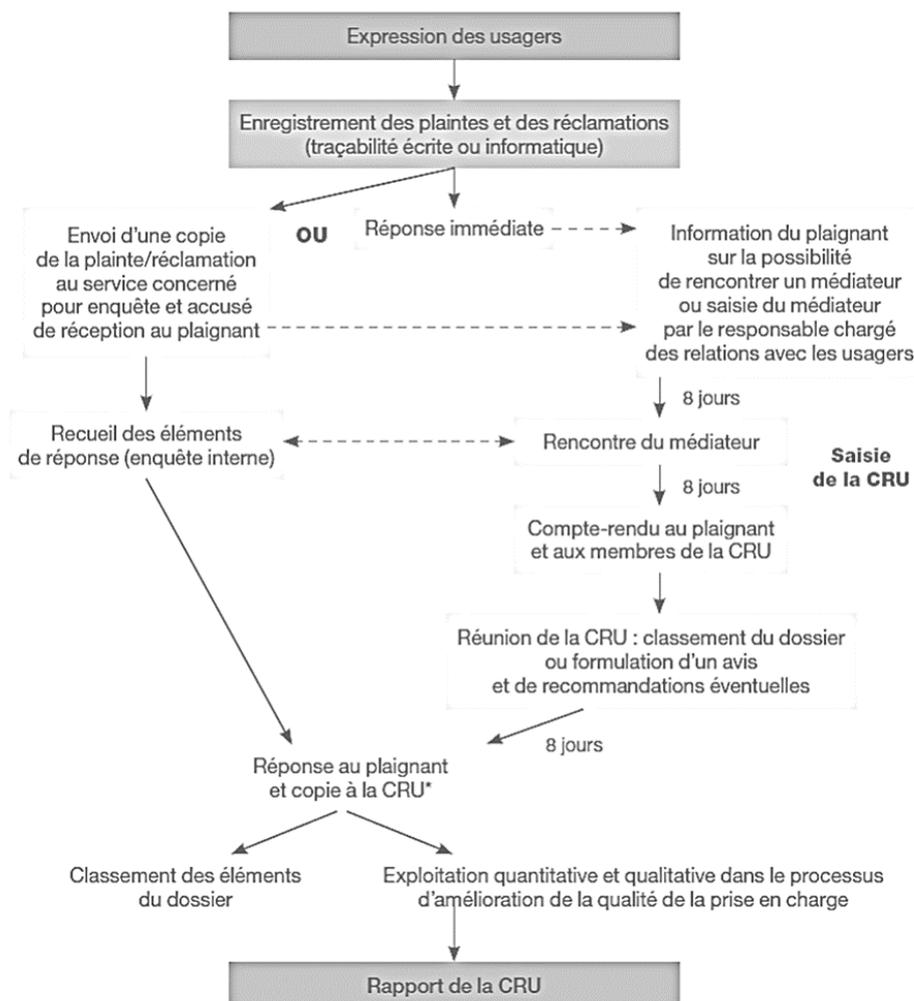
LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Elle a pour principale rôle de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leur démarche. Elle contribue par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des enfants et de leurs proches.

Missions de la Commission :

- Examiner les plaintes et réclamations* et veiller à ce que toute personne soit informée sur les voies de recours et de conciliation dont elle dispose ;
- Participer à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers ;
- Être associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission ou la Conférence Médicale d'Etablissement (CME) ;
- Se saisir de tout sujet portant sur la politique de qualité et de sécurité, faire des propositions et être informée des suites données ;
- Être informée des Evénements Indésirables Graves (EIG) et des actions menées par l'établissement pour y remédier.

*CIRCUIT D'UNE PLAINTE OU D'UNE RECLAMATION





LA DEMARCHE QUALITE

La Certification des Etablissements de Santé

Cette procédure d'évaluation externe est effectuée par des professionnels mandatés (HAS). Elle a pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients dans les hôpitaux et cliniques sur l'ensemble du territoire français. Elle consiste en une autoévaluation suivie d'une visite réalisée par des professionnels de santé extérieurs à l'établissement. Elle intègre un dispositif de suivi qui vise à engager les professionnels de l'établissement dans une démarche qualité durable. C'est un travail de fond mobilisant l'ensemble de ses personnels autour d'un objectif commun : mieux travailler ensemble pour assurer une prise en charge de qualité. La participation des professionnels de l'établissement est la condition sine qua non à cette démarche d'évaluation de la qualité.

Les Protocoles

Des protocoles sont mis en place afin d'assurer une uniformisation de nos modes d'intervention et de répondre au besoin de formalisation dans le cadre de notre démarche qualité. Ils permettent aussi une traçabilité indispensable à l'évaluation de notre travail et à l'amélioration de notre fonctionnement quant à notre programme de maîtrise des risques. Les fiches protocoles sont réparties par service, le personnel est tenu de respecter le protocole mis en place, s'il existe, pour une situation rencontrée.



VOTRE AVIS SUR LA MECS ILE AUX ENFANTS

Votre retour d'expérience, qu'il soit positif ou négatif, vos remarques et suggestions sur nos services et le déroulé du séjour dans notre établissement sont très importants.

Nous sommes à l'écoute de votre avis sur votre venue afin d'améliorer chaque jour la qualité de prise en charge et l'expérience de chaque enfant.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire de satisfaction qui vous sera envoyé par mail après la cure. Les enfants remplissent quant à eux un questionnaire avant leur départ.





LE DISPOSITIF NATIONAL E-SATIS

Recueillir le point de vue des patients est aujourd'hui incontournable pour mesurer et améliorer la qualité des soins dans les établissements de santé. Ce dispositif national est mis à disposition pour recueillir l'expérience et la satisfaction des patients de façon continue dans un établissement de santé en France.

La satisfaction et l'expérience des patients sont mesurées par des questionnaires, administrés en continu et en ligne, sur une plateforme nationale développée par l'ATIH (Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation). Chaque questionnaire suit les étapes du parcours du patient : de son accueil à sa sortie de l'établissements de santé.

Dans un délai de 2 à 10 semaines après la cure, vous recevrez un mail, envoyé automatiquement par la plateforme e-Satis de l'ATIH, contenant un lien unique, individuel et sécurisé vous permettant de vous connecter au questionnaire en ligne.

Qualité des Soins
VOTRE AVIS EST PRÉCIEUX!

e-Satis
 Votre expérience est utile à tous !

Renseignez votre email à l'admission et répondez à e-Satis, l'enquête nationale de la Haute Autorité de santé.



A l'entrée nous vous demanderons si vous acceptez que nous transmettions votre e-mail.

Dès l'activation du lien, vous avez 12 semaines pour répondre aux questions en ligne.

Votre e-mail n'est utilisé que pour les besoins de l'enquête. Cette enquête n'est pas obligatoire. Vous pouvez à tout moment refuser d'y participer ou vous opposer à la communication de votre e-mail.



